

L'an deux mille treize, le 7 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Fabienne OUVARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 février 2013

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX
 - **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE :** Liliane MONNEREAU
 - **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY, Martine VALLIER
 - **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Sylvain LALANNE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Gil PILONORD

Concerne : 2013-0703-03 Projet de Zone d'Activités économiques sur la commune d'Arcins – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) – Autorisation

La Communauté de Communes a confié, par délibération en date du 3 décembre 2009, au cabinet d'études Ameau, en association avec le cabinet Eau Méga, une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une zone d'activités à Arcins.

L'étude réalisée par le maître d'œuvre a évalué le coût de l'ensemble des travaux à 500 589.50 € H.T. Cette estimation comprend la réalisation d'un plateau surélevé évalué à 179 055 € H.T et un embranchement à l'intérieur de la zone d'activités évalué à 321 534.50 € HT.

Dans le cadre de la DETR 2013, la Communauté de Communes a la possibilité de faire financer une partie des travaux compris à l'intérieur de la ZA, soit l'embranchement évalué à 321 534.50 € HT (hors maîtrise d'œuvre).

Par conséquent, la Communauté de Communes sollicite, auprès des Services de l'État, la subvention la plus haute au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de l'embranchement.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Travaux compris dans la ZA	321 534.50 €	DETR (35% du projet)	112 537.10 €
		Autofinancement	208 997.40 €
TOTAL	321 534.50 €	TOTAL	321 534.50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

Pour copie conforme
Arsac, le 12 mars 2013

Le Président,

Gérard DURC

